

## **OBJECTIF**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## **PRODUIT**

**Nom du produit :** Stratégie Obligations Durables - Part P (FR0007438429)

**Nom de l'initiateur du PRIIP:** APICIL Asset Management, société de gestion (« SGP ») appartenant au groupe APICIL

**Code ISIN :** PART FR0007438429

**Site Internet de l'initiateur du PRIIP :** [www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com)

**Appelez le :** +33 (0)1 55 31 24 00 pour de plus amples informations sur ce produit.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de APICIL Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

APICIL Asset Management est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP98038 et réglementée par l'AMF.

Ce Produit est autorisé à la distribution en France.

**Date de production du DIC :** 01/01/2023

**Date de révision du DIC :** 31/01/2026

## **EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?**

### **TYPE**

Ce produit est un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (FCP) et soumis aux dispositions de la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

### **DURÉE**

Ce produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

### **OBJECTIFS**

**Classification AMF :** Obligations et titres de créance libellés en euro.

**Indicateur de référence :** Aucun.

**Objectifs de gestion :** L'objectif de gestion consiste à obtenir un portefeuille essentiellement (min. 90% de l'encours sous gestion) investis en obligations vertes et sociales, émises par des entités publiques, libellées en euros et de catégorie « Investment Grade ». L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. L'OPC n'est pas géré en référence à un indice.

**Politique d'investissement :** La gestion de ce FCP est une gestion active et discrétionnaire. La stratégie d'investissement combine analyse financière via des choix en matière de duration du portefeuille et de positionnement sur la courbe des rendements obligataires et analyse extra-financière afin de constituer un portefeuille d'obligations « vertes »\* et « sociales »\*\*\*, de notation « Investment Grade » au moment de l'acquisition, émises par des entités publiques (souverains, agences, supranational) et libellées en euros. Par entités publiques, la gestion entend les Etats, les collectivités publiques, les entreprises publiques détenues à 100% par l'Etat directement ou indirectement, les entités supra nationales. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement ou de la gestion de sa trésorerie, le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens relevant de la directive européenne 2009/65/CE.

L'OPCVM peut intervenir sur des contrats à terme sur taux d'intérêt ou indice obligataire en vue d'exposer ou de couvrir le portefeuille.

### **Caractéristiques extra-financières / Analyse ISR :**

Le fonds a pour objectif d'investissement durable d'investir dans des obligations vertes et sociales émises par des entités publiques (souverains, agences, entreprises publiques détenues à 100% par l'Etat directement ou indirectement, supranational). Ces obligations visent à financer des projets ayant des impacts environnementaux et/ou sociaux positifs contribuant à la réalisation d'un ou de plusieurs des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Le portefeuille devra détenir un minimum de 75% de l'encours sous gestion en obligations « vertes ». Les obligations « vertes » et «

sociales » devront représenter *a minima* 90% des encours sous gestion. Le fonds ne pourra pas détenir des obligations non vertes et non sociales.

Le processus extra financier s'appuie à la fois sur des critères liés à l'émission mais également à l'émetteur. Les obligations « vertes » et « sociales » sélectionnées par la gestion devront répondre aux principes édictés par l'ICMA dans les référentiels « Green Bonds Principles ou GBP » et « Social Bonds Principles ou SBP » pour ce qui concerne l'émission.

L'émetteur, entité publique (souverain, agence, entreprise publique détenue à 100% par l'Etat directement ou indirectement, supranational) est analysé sur 2 piliers : la performance extra-financière (note ESG, respect du Pacte Mondial des Nations Unies, respect de la politique d'exclusion des Etats) et les controverses. Les gérants pourront s'appuyer sur les données communiquées par des agences de notation extra-financière (MSCI ESG) mais également sur leur propre analyse des prospectus d'émission.

La réalisation de l'objectif d'investissement durable sera mesurée à travers les indicateurs de durabilité suivants :

1. L'encours en pourcentage alloué aux obligations vertes et sociales.
2. L'encours en pourcentage des investissements contribuant à la réalisation d'au moins un des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, mesuré par l'analyse interne.
3. La contribution en pourcentage des investissements aux ODD, par ODD, mesuré par l'analyse interne.

L'OPC est labellisé par le label Greenfin. De fait les obligations vertes\* représentent au moins 75 % de l'encours total du fonds.

Le FCP réalise des investissements durables ayant un objectif environnemental et/ou social au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

Le règlement européen 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (aussi appelé Règlement « Taxonomie ») a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. À ce jour ce FCP ne s'engage pas à investir dans une proportion minimale d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie et qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique définis par ce dernier. Le pourcentage d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie est donc de 0% des actifs nets du FCP.

De plus amples informations sur la politique ISR sont accessibles dans le prospectus et sur le site internet : [www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com).

\* Une obligation verte est une obligation dont le produit de l'émission est utilisé exclusivement pour financer ou refinancer, partiellement ou en totalité, des projets verts nouveaux et/ou en cours, qui respectent les quatre principes-clés des « Green Bond Principles ».

\*\* Les obligations sociales sont des obligations dont le produit d'émission est dédié à des projets existants ou nouveaux ayant des effets sociaux positifs.

**Affectation du résultat** : OPCVM de capitalisation (revenus nets et/ou plus-values nettes réalisées)

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire** : CACEIS Bank.

Le prospectus complet et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet : [www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com). Ces documents ainsi que la valeur liquidative

peuvent être adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : APICIL Asset Management - 20 rue de la Baume - 75008 Paris (Adresse courriel : [am\\_distribution@apicil-am.com](mailto:am_distribution@apicil-am.com)). Ces documents sont disponibles en français.

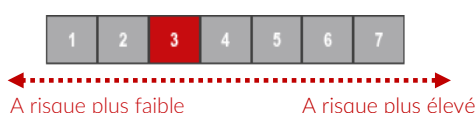
**Conditions de souscription et de rachat** : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande. Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures (ou le prochain jour de calcul de la valeur liquidative si celle-ci ne peut être calculée) et sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative.

## INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Ce produit est conçu pour des investisseurs ayant des connaissances de base sur les marchés des capitaux ou ayant une expérience des marchés obligataires. L'investisseur doit avoir un horizon de placement d'au moins 3 ans et accepter de supporter une perte totale du capital.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit sur la durée de placement recommandée, soit 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir résilier facilement votre produit, ou de devoir le résilier à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles possibles liées aux futurs résultats se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Les risques suivants peuvent ne pas être bien appréhendés par l'indicateur : risque de contrepartie, risque de crédit spéculatif, risque de liquidité, risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.

**Risque de crédit** : une partie du portefeuille étant investie en titres de créance et instruments du marché monétaire, la valeur de ces instruments peut baisser en cas de dégradation de la qualité des émetteurs. Elle peut devenir nulle en cas de défaut de l'émetteur du titre.

**L'utilisation d'instruments financiers à terme** peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché sur le portefeuille.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

| Période d'investissement recommandée : 3 ans<br>Exemple d'investissement : 10 000 €<br>Scénarios |                                                                                                          | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Minimum                                                                                          | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement |                           |                            |
| Scénario de tensions                                                                             | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                   | 7 490 €                   | 7 450 €                    |
|                                                                                                  | Rendement annuel moyen                                                                                   | -25,14 %                  | -9,33 %                    |
| Scénario défavorable                                                                             | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                   | 8 080 €                   | 7 800 €                    |
|                                                                                                  | Rendement annuel moyen                                                                                   | -19,21 %                  | -7,96 %                    |
| Scénario intermédiaire                                                                           | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                   | 10 060 €                  | 10 130 €                   |
|                                                                                                  | Rendement annuel moyen                                                                                   | 0,65 %                    | 0,44 %                     |
| Scénario favorable                                                                               | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                   | 10 960 €                  | 11 030 €                   |
|                                                                                                  | Rendement annuel moyen                                                                                   | 9,64 %                    | 3,33 %                     |

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre : 10/2020 et 10/2023.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre : 08/2022 et 08/2025.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre : 01/2017 et 01/2020.

## QUE SE PASSE-T-IL SI APICIL ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est constitué comme une entité distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de la Société de Gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps (Montants exprimés en €)

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit, le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que 10 000 € sont investis, qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) et que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

| Investissement : 10 000 €    | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coût total                   | 97 €                      | 298 €                      |
| Incidence des coûts annuels* | 0,97 % chaque année       | 0,98 % chaque année        |

\*L'incidence des coûts annuels montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, dans le cas du scénario intermédiaire, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,41 % avant déduction des coûts et de 0,44 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                         |                                                                                                                                                                                                                                                                | Si vous sortez après 1 an |
|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Coût d'entrée                                                     | Nous ne facturons pas de coût d'entrée.                                                                                                                                                                                                                        | 0 €                       |
| Coût de sortie                                                    | Nous ne facturons pas de coût de sortie.                                                                                                                                                                                                                       | 0 €                       |
| Coûts récurrents [prélevés chaque année]                          |                                                                                                                                                                                                                                                                |                           |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,87 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.                                                                                                                                 | 87 €                      |
| Coûts de transaction                                              | 0,10 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 10 €                      |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques  |                                                                                                                                                                                                                                                                |                           |
| Commissions liées aux résultats                                   | Néant.                                                                                                                                                                                                                                                         | 0 €                       |

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans et s'explique par une exposition majoritairement au marché obligations. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans la rubrique « informations pratiques » de la partie « En quoi consiste ce produit ? ». Une sortie avant la période d'investissement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé ce produit. Il peut également s'adresser à APICIL Asset Management via la rubrique « Traitement des réclamations » du site internet accessible à l'adresse suivante [www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com) ou bien adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à APICIL Asset Management, Service Réclamations 20 rue de la Baume CS 10020 75383 Paris Cedex 08.

En cas de désaccord persistant, l'investisseur a la faculté de recourir au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers – 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 ou via internet : <http://www.amf-france.org> rubrique « le Médiateur ».

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les performances passées sur les dix dernières années, ou le cas échéant, les cinq dernières années si le Produit dispose de moins cinq années civiles complètes, sont publiées sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.apicil-asset-management.com/nos-fonds/>.